



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglø

**DEMANDE D'AVIS PERMIS
RESEAU D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
D.A.P.R.A.C**

D.A.P.R.A.C

(pour permis de construire)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglo

DEMANDE D'AVIS PERMIS RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D.A.P.R.A.C

COMMUNE :

Cayenne Rémire-Montjoly Matoury Roura Macouria Montsinéry-Tonnégrande

Depuis le 01 juillet 2012, vous devez fournir avec le dépôt du permis de construire en mairie un avis du Service Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral [C.A.C.L].

Le propriétaire contacte la CACL au préalable pour lui soumettre son projet, en application de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement.

A l'issue de ce contrôle sur les pièces fournies, un avis favorable est émis par le Service Assainissement. En cas d'avis favorable, l'avis est transmis par le Service Public d'Assainissement Collectif [S.P.A.C] au pétitionnaire, qui devra être transmis au service instructeur.

La Demande d'Avis Permis Réseau d'Assainissement Collectif [D.A.P.R.A.C] permet au Service Assainissement de vérifier les possibilités de raccordement de votre propriété au réseau collectif de collecte d'eaux usées.

PIÈCES À FOURNIR

- Le plan de situation**
- Le **plan de masse du projet** de construction faisant apparaître les caractéristiques du raccordement à l'échelle du plan masse, notamment la longueur des canalisations et le positionnement des regards.
- Le **plan d'avant-projet** faisant apparaître les éléments de dimensionnement à retenir (réseaux, postes de relevage ou refoulement, etc...).
- Pièce d'identité** du demandeur ou gérant (pour les sociétés)
- Extrait k-bis** (pour les sociétés)

DEMANDE FORMULÉE PAR UN PARTICULIER

Madame Monsieur Nom, prénoms :

DEMANDE FORMULEE PAR UNE PERSONNE MORALE :

Dénomination : Raison sociale :

N° de siret : Catégorie juridique :

Représentant de la personne morale : Mme M. Nom, prénoms :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse :

.....

BP : Cedex : Code postal : Commune :

Mèl :@.....•.....

Téléphone : Mobile :

Si vous souhaitez que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral adresse les courriers à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Nom, Prénoms :

Adresse :

.....

BP : Cedex : Code postal : Commune :

Mèl :@.....•.....

Téléphone : Mobile :

TERRAIN

Adresse :

.....

BP : Cedex : Code postal : Commune :

Référence cadastrale* : Zone du PLU ou carte communale*

Zonage d'assainissement sur le secteur* oui non

Préconisation du zonage** :

Nom du lotissement (le cas échéant) :

* Pourra être rempli par la C.A.C.L.

ALIMENTATION EN EAU DE LA MAISON

Adduction d'eau publique Puits

Y a-t-il un puits dans un rayon de 35 mètres ? Oui Non

Si OUI, est-il à la consommation humaine ? Oui Non

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire d'une **construction neuve** ;
- D'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement) ;
- D'une modification du projet d'installation suite à un avis du SPAC (défavorable ou changement de filière).

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

.....

.....

.....

TYPE DE CONSTRUCTION

Habitation à usage unifamiliale :

T1 - T2 - T3 - T4 - T5 - T6 - T7 - T8

Habitations à usage collectif :

... x T1 - ... x T2 - ... x T3 - ... x T4 - ... x T5 - ... x T6 - ... x T7 - ... x T8

(Exemple : 2 x T1 - 0 x T2 - 4 x T3 ...)

Locaux à usage professionnel

Précisez :

DESTINATIONS	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ¹ (B)	Surface créée par changement de destination ² (C)	Surface supprimée ³ (D)	Surface Supprimée par changement de destination ⁴ (E)	Surface Totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
SURFACES TOTALES (M²)						

1- Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

2- Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

3- Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher

Par exemple : la transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial.

4- L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret No. 98-247 du 2 avril 1998 ».

PERSONNE À CONTACTER POUR RÉCUPÉRER LE DOSSIER

Mme. M. Nom, Prénom.....

Adresse :

BP : Cedex : Code postal : Commune :

Mail :@.....

Téléphone : Mobile :

Nb: Une pièce d'identité accompagnée d'une procuration sera demandée pour récupérer le document.

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Je soussigné (e),

Nom ou raison sociale :

Adresse Postale:

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage:

- À informer le SPAC de toute modification de son projet ;
- À réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'autorisation du SPAC ;
- À informer le SPAC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPAC ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPAC.
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPAC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le réseau de collecte ;
- À s'acquitter de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) prévue par la réglementation ;

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à entretenir ses installations d'assainissement collectif.

Date : | | 20.....

Nom, Prénoms :

Signature

HORAIRES DE RECEPTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Service Public d'Assainissement Collectif **S.P.A.C.** reçoit aux horaires suivants :

Lundi et jeudi de 08 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 et les mardi, mercredi et vendredi de 08 h 00 à 13 h 00.

Pour prendre un rendez-vous, contactez-nous au 05 94 28 94 48 ou par mail spac@cacl-guyane.fr